

Procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2026

DEPARTEMENT PAS DE CALAIS ARRONDISSEMENT ARRAS

CANTON ARRAS-2 COMMUNE D'ATHIES

DEPARTEMENT PAS DE CALAIS ARRONDISSEMENT ARRAS

CANTON ARRAS-2 Commune d'ATHIES

L'an deux mil vingt-six, le 22 mars à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Charline CAILLIEREZ, doyenne d'âge.

PRESENTS : M. Anthony LENGLET, Mme Corinne LEFRANC, M. Maxime GOUBET, Mme Pascale BINET, M. Maxime BOUTIFLAT, Mme Marie MAFRANS, M. Teddy LABBENS, Mme Julie VERLEENE, M. Nicolas FROMENT, Mme Apolline MARETTE, M. Benoît LIENARD, Mme Charline SCAILLIEREZ, M. Gaëtan AMEELE, Mme Dominique KOLACZYK, M. Georges LAMBECQ.

Secrétaire de séance : Mme Apolline MARETTE

Élection du Maire

Le Conseil municipal, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, a procédé à l'élection du Maire au scrutin secret.

Résultats du 1er tour de scrutin :

- Nombre de bulletins : 15
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Gaëtan AMEELE : 3 voix
- M. Anthony LENGLET : 12 voix

M. Anthony LENGLET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

Il prend alors la présidence de la séance.

Création des postes d'adjoints

Sous la présidence de M. le Maire, le Conseil municipal a été invité à fixer le nombre d'adjoints.

Considérant que l'effectif légal du Conseil municipal est de 15 membres et que le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de cet effectif,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **la création de 4 postes d'adjoints au Maire**

Résultat du vote :

- 12 voix POUR
- 3 ABSTENTIONS

Élection des adjoints au Maire

Le Conseil municipal a ensuite procédé à l'élection des adjoints au Maire, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Résultats du 1er tour de scrutin :

- Nombre de bulletins : 15
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Liste conduite par M. Gaëtan AMEELE : 3 voix
- Liste conduite par Mme Corinne LEFRANC : 12 voix

La liste conduite par Mme Corinne LEFRANC ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire :

- Mme Corinne LEFRANC
- M. Maxime GOUBET
- Mme Pascale BINET
- M. Maxime BOUTIFLAT

Lecture de la charte de l'élu local

Conformément aux dispositions en vigueur, M. le Maire donne lecture de la charte de l'élu local aux membres du Conseil municipal.

Questions diverses

M. Gaëtan AMEELE transmet au Conseil municipal sa charte de l'élu d'opposition.

Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45.

Monsieur le Maire

Anthony LENGLET

Secrétaire de séance

Apolline MARETTE